



National
Defence

Défense
nationale

Chief Review Services Chef - Service d'examen

CRS  CS Ex

Revu par le CS Ex conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI). Renseignements NON CLASSIFIÉS.

Suivi de la vérification du processus
d'autorisation sécuritaire

Août 2008

7053-63-2 (CS Ex)



Canada 

Mise en garde

Le résultat de ce travail ne constitue pas une vérification du processus d'autorisation sécuritaire. En fait, le rapport fait le point sur les progrès accomplis à l'égard du plan d'action de la direction figurant dans la Vérification du processus d'autorisation sécuritaire de septembre 2006.



Table des matières

Liste d'abréviations.....	i
Introduction	1
Méthodologie	1
Évaluation globale.....	1
Progrès de la mise en œuvre du PAD	2
Efficacité du processus d'autorisation sécuritaire	2
Stratégie de gestion du risque	4
Contrôle du processus d'autorisation sécuritaire	4



Liste d'abréviations

ASM	Agent de sécurité du Ministère
CS Ex	Chef – Service d'examen
CT	Conseil du Trésor
FC	Forces canadiennes
GPA Sécur	Grand prévôt adjoint (Sécurité)
GPFC	Grand prévôt des Forces canadiennes
GRFC	Groupe du recrutement des Forces canadiennes
MDN	Ministère de la Défense nationale
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAD	Plan d'action de la direction
SCRS	Service canadien du renseignement de sécurité



Introduction

Comme l'exige la Politique sur la vérification interne du Conseil du Trésor (CT), le Chef – Service d'examen (CS Ex) a procédé à un suivi afin d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action de la direction (PAD) fourni par le Grand prévôt des Forces canadiennes (GPFC) par suite de la Vérification du processus d'autorisation sécuritaire (septembre 2006).

Conformément à la Politique du gouvernement sur la sécurité, les ministères doivent s'assurer que les personnes ayant accès aux biens ou aux renseignements gouvernementaux sont fiables et dignes de confiance. En ce qui a trait à la sécurité nationale, ils doivent vérifier la loyauté de ces personnes envers le Canada. Parce que les normes d'autorisation de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et du Canada sont assez similaires, les membres des Forces canadiennes (FC) et les employés du ministère de la Défense nationale (MDN) qui travaillent pour l'OTAN n'ont pas besoin de se soumettre au processus d'autorisation sécuritaire de l'OTAN.

Au sein du MDN et des FC, les commandants et les gestionnaires se sont vu déléguer le pouvoir d'accorder ou de refuser une cote de fiabilité, laquelle constitue une condition préalable à l'attribution d'une cote de sécurité. Le Grand prévôt adjoint (Sécurité) (GPA Sécur), qui se fie beaucoup à l'information recueillie et analysée durant le processus de vérification de la fiabilité, est responsable d'attribuer les cotes de sécurité allant jusqu'au niveau « très secret » inclusivement. Seul le Sous-ministre ou le Chef d'état-major de la Défense peut refuser une cote de sécurité.

Au moment où la vérification a pris fin, le GPA Sécur 2 traitait chaque année environ 40 000 demandes de vérification de la fiabilité et d'autorisation sécuritaire ou fournissait de l'information à cet égard.

Méthodologie

Le présent suivi n'est pas une autre vérification des mêmes questions. Il consiste plutôt à examiner la documentation et les éléments de preuve afin d'évaluer les progrès de la mise en œuvre du PAD. Les méthodes suivantes ont servi à déterminer les progrès du PAD :

- entrevues avec le GPA Sécur et le GPA Sécur 2;
- examen des documents de politique, des plans et des rapports touchant le processus d'autorisation sécuritaire.

Évaluation globale

Des progrès raisonnables ont été réalisés en vue de résoudre les questions de dotation et de formation au sein de l'organisation du GPA Sécur 2 et d'impartir les vérifications de fiabilité effectuées à l'égard des nouvelles recrues. En outre, une politique, des directives et des cours de formation à jour sur le processus d'autorisation sécuritaire devraient être en place d'ici la fin de décembre 2008.



.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Progrès de la mise en œuvre du PAD

Efficacité du processus d'autorisation sécuritaire

Il a été recommandé que le GPFC
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

..... des plans aient été élaborés et des mesures prises pour résoudre les questions de
dotation liées au programme d'autorisation sécuritaire,
.....
.....
.....

.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....

.....
.....
..... Le Groupe du recrutement des Forces
canadiennes (GRFC) vient de mettre la dernière main à un contrat pour la tenue des vérifications
de la fiabilité des recrues;
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Des améliorations ont eu lieu en ce qui concerne la dotation,
.....
.....
.....
.....
.....

Stratégie de gestion du risque

.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....

Contrôle du processus d'autorisation sécuritaire

.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

À ce jour, le GPA Sécur a diffusé deux CANFORGEN décrivant les rôles et les responsabilités ayant trait au processus de vérification de la fiabilité. Les politiques en matière de vérification de la fiabilité et d'autorisation sécuritaire ont été remaniées

.....

..... Enfin, un contrat a été signé en vue de la prestation d'un cours de formation destiné aux surveillants de la sécurité des unités; ...

.....

